

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 45 (1919)  
**Heft:** 19

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

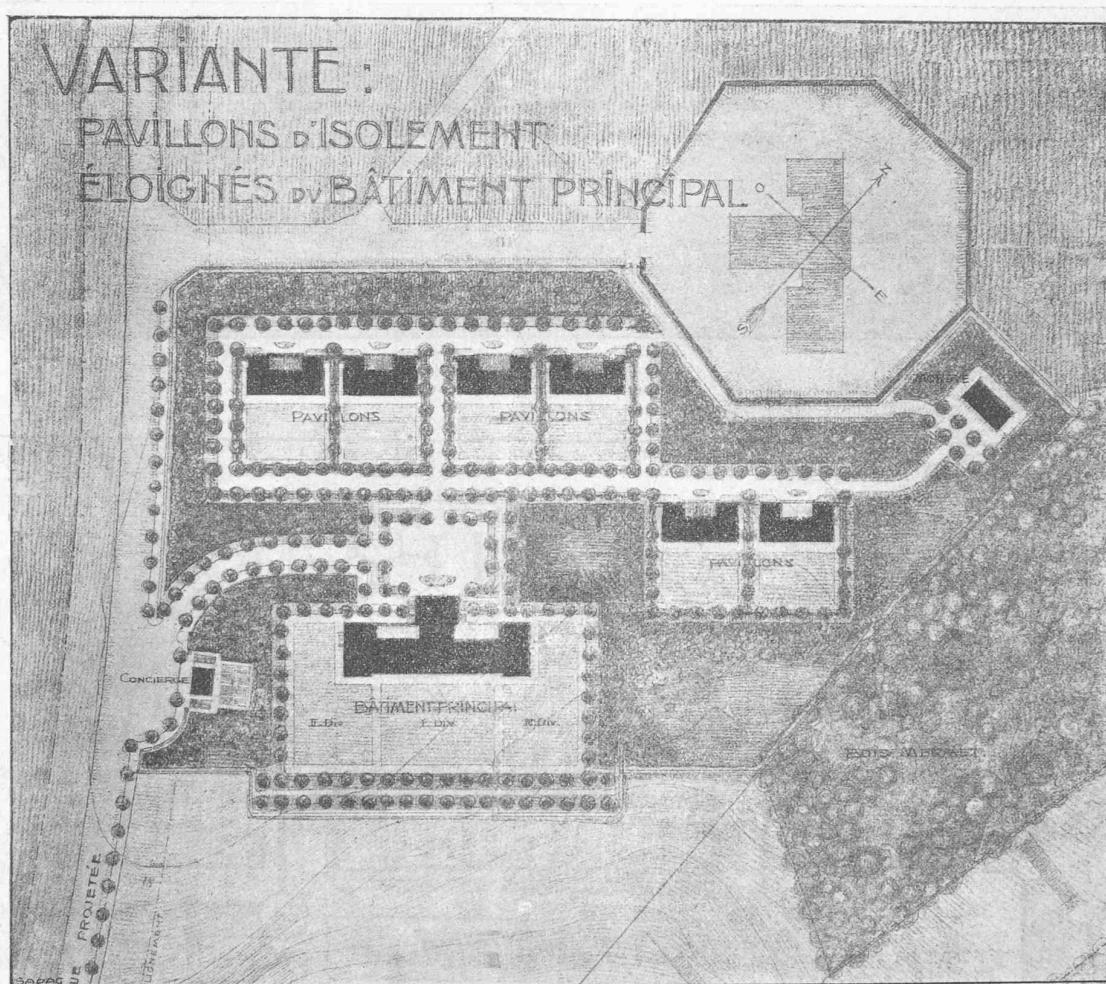
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONCOURS POUR UNE INFIRMERIE D'ISOLEMENT, A LAUSANNE



Plan de situation (variante). — Echelle 1 : 2000.

1<sup>er</sup> prix : projet de MM. Schnell & Thévenaz, architectes, à Lausanne.

## Ecole des Beaux-Arts de Genève.

M. Henri Baudin a ouvert, jeudi 18 septembre courant, son cours d'architecture par *Quelques considérations sur l'enseignement de l'Architecture*, conférence que nous publierons prochainement in extenso.

## Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Comme suite à l'annonce parue à la page 190 de notre dernier numéro, il y a lieu de faire remarquer que les nouvelles normes N°s 102/103 a et N° 107 renferment les élévations des tarifs d'honoraires des architectes et des ingénieurs adoptés par l'assemblée des délégués. En outre, pour le calcul des honoraires d'après le coût de la construction, des tabelles ont été établies, pour les quatres classes de constructions, qui fournissent le « pour cent » d'honoraires des travaux partiels, jusqu'à 500 000 fr. Il est recommandé d'annexer ces tableaux aux actes, lors de la prise en charge des travaux. Ces tableaux, ainsi que les autres imprimés sont en vente au *Secrétariat de la Société*, Tiefenhöfe, 11, à Zurich.

## CARNET DES CONCOURS

## Concours de l'Association coopérative « La Maison Ouvrière », Lausanne.

Les prix suivants ont été décernés aux architectes.  
 1<sup>er</sup> prix, 1600 fr. à M. René Bonnard, à Lausanne ; 2<sup>e</sup> prix, 1200 fr., à MM. Brugger & Trivelli, à Lausanne ; 3<sup>e</sup> prix, 700 fr., à M. Georges Mercier, à Lausanne.

## Concours pour les cimetières de villages, institué par le Comité d'organisation de l'Exposition d'art funéraire.

Il n'a pas été décerné de premier prix.  
 2<sup>e</sup> prix, à M. P. Zumbrunnen, Bellevaux, Lausanne ; 3<sup>e</sup> prix, à M. F. Echenard, La Chablière, Lausanne ; 4<sup>e</sup> prix, à M. C. P. Serex, à Morges ; 5<sup>e</sup> prix, à M. W. Herzog, Lausanne ; 6<sup>e</sup> prix, sans nom.

Le Jury a également mentionné deux projets.

Les projets sont visibles à l'Exposition d'art funéraire à Mon Repos.